

**CONDITIONS APPLICABLES AUX
OPERATIONS DE BANQUE**

Les conditions suivantes sont applicables aux opérations de banques (DEBIT- CREDIT), opérations d'escompte, de crédit par signature, de change et aux prestations de services liés à la tenue de compte de conservation des titres selon les tableaux ci-après (I.II.III.IV.V.VI.VII).

A- OPERATIONS DE CAISSE AU DEBIT
(En Dinars ou en Devises)

TABLEAU I

NATURE DES OPERATIONS AU DEBIT	MONTANTS DES COMMISSIONS	DATES DE VALEUR
1. Retrait d'espèces (quel que soit le montant) : 1.1. Auprès de l'agence domiciliataire 1.2. Hors agence 2. Retrait sur le compte Livret Epargne Banque	Gratuit 0,5 ‰ Gratuit	Veille calendrier paiement IDEM A partir du 1er jour de la quinzaine au cours de laquelle est effectué le retrait.
3. Retrait par carte interbancaire 3.1. Commission intra bancaire 3.2. Commission interbancaire 3.3 Commission de traitement de la transaction	Fixe 20 DA Fixe 25 DA 8 DA	Veille calendrier retrait IDEM IDEM
4. Retrait cash advance 4.1. Commission intra bancaire	Fixe 20 DA	Veille calendrier retrait
5. Paiement de chèque (en intra bancaire) 5.1 Reçu de la même agence 5.2 Reçu d'une agence autre que celle de tenue de compte	Gratuit Gratuit	Veille calendrier paiement IDEM
6. Paiement de chèque (en interbancaire) 6.1. Jusqu'à 50.000 DA 6.2. Plus de 50.000 DA	Gratuit 50 DA+ frais de transmission de l'image du chèque. Récupération de ces frais par le CPI	J+3 ouvrés « j » = date de présentation en compensation
7. Paiement par carte interbancaire 7.1. Les opérations de paiement : • En interbancaire : 7.1.1. Commission commerçant 7.1.1.1. Montant de la transaction ≤ 2000 DA 7.1.1.2. Montant de la transaction > 2000 DA 7.1.2. Commission porteur • En intra bancaire : 7.1.3. Commission commerçant 7.1.3.1. Montant de la transaction ≤ 2000 DA 7.1.3.2. Montant de la transaction > 2000 DA 7.1.4. Commission porteur	2 DA (commission CPI et commission SATIM incluses) 6 DA (commission CPI et commission SATIM incluses) Gratuit 2 DA (Commission SATIM incluse) 6 DA (Commission SATIM incluse) Gratuit	Veille calendrier paiement IDEM IDEM Veille calendrier paiement IDEM IDEM

NATURE DES OPERATIONS AU DEBIT	MONTANTS DES COMMISSIONS	DATES DE VALEUR
<p>7.2. Les opérations de remboursement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En interbancaire : <ul style="list-style-type: none"> 7.2.1. Commission commerçant 7.2.2. Commission porteur • En intra bancaire : <ul style="list-style-type: none"> 7.2.3. Commission commerçant 7.2.4. Commission porteur <p>8. Virement occasionnel, en faveur :</p> <ul style="list-style-type: none"> 8.1 Soit même ou client même agence 8.2 Client d'une autre agence de la même banque : <ul style="list-style-type: none"> 8.2.1 Virement entre clients particuliers 8.2.2 Virement entre clients autres que particuliers <p>9. Virement permanent, en faveur :</p> <ul style="list-style-type: none"> 9.1 Soit même, ou client même agence, ou même banque <p>10. Virement permanent de compte à compte entre particulier au sein de la même banque:</p>	<p>2 DA (commission CPI et commission SATIM incluses) Gratuit</p> <p>2 DA(commission SATIM incluse) Gratuit</p> <p>Gratuit</p> <p>Gratuit 20 DA</p> <p>20 DA</p> <p>Gratuit</p>	<p></p> <p>Veille calendrier jour exécution</p> <p>Veille calendrier jour exécution IDEM</p> <p>Veille calendrier jour exécution</p> <p>Veille calendrier jour exécution</p>

NATURE DES OPERATIONS AU DEBIT	MONTANTS DES COMMISSIONS	DATE DE PRESENTATION EN COMPENSATION	DELAIS DE REGELEMNT A LA COMPENSATION	DATES DE VALEUR
11. Virements multiples, bénéficiaires : 11.1 Auprès des agences de la même banque 11.2. Virement de salaire par EDI 11.2.1. Commission intrabancaire 11.2.2. Commission interbancaire	10 DA 10 DA 30 DA			
12. Virement interbancaire émis 12.1. Virement ordinaire 12.2. Virement RTGS 12.2.1. jusqu'à 1000.000.00 DA 12.2.2. Plus de 1000.000 à 5 000.000 DA 12.2.3. Plus de 5 000.000 à 10.000.000 DA 12.2.4. Plus de 10.000.000 DA	30 DA 1500 DA 2000 DA 3000 DA 10.000 DA	J+1 ouvrés « j » = date de remise du client, maximum	J+0 « j » = date de présentation en compensation J+0 « j » = date de présentation au RTGS	J+0 « j » = date de présentation en compensation J+0 « j » = date de présentation au RTGS
13. Virement postal 13.1 Par mandat poste ou télécommunication 14. Retour d'un virement émis	150 DA+ frais de poste 50 DA			
15. Paiements des effets domiciliés (présentés à échéance par une agence de la même banque)	100 DA/ effet			
16. Paiement d'un Prélèvement interbancaire	Gratuit			J+0 « j » = date de présentation en compensation
17. Paiement par avis de prélèvement 17.1. Lors du débit en compte en intra bancaire	Gratuit			
18. Mise en place d'autorisation de prélèvement 18.1 Commission de gestion (Commission flat)	50 DA			
19. Opposition sur avis de prélèvement	150 DA			

NATURE DES OPERATIONS AU DEBIT	MONTANTS DES COMMISSIONS	DATE DE PRESENTATION EN COMPENSATION	DELAIS DE REGELEMNT A LA COMPENSATION	DATES DE VALEUR
20. Rejet d'un prélèvement pour insuffisance de provision	100 DA			
21. Dénonciation, résiliation d'autorisation de prélèvement	50 DA			
22. Paiement d'une lettre de change	Gratuit (*)			<p style="text-align: center;">J+1 « j » = date de présentation en compensation</p>
23. Paiement d'un billet à ordre	Gratuit (*)			
24. Emission de rejets des impayés en interbancaire	1000 DA + frais CPI			
24.1. Emission rejet chèque	Gratuit			
24.2. Emission retour virement	800 DA			
24.3. Emission rejet prélèvement	1000 DA + frais CPI			<p style="text-align: center;">J+1 « j » = date de présentation en compensation</p>
24.4. Emission rejet effet				
25. Vente de chèque de banque :				
25.1. Client de la banque	800 DA			
25.2. Client de passage	2000 DA			
25.3. Restitution (annulation) du chèque de banque				
25.3.1. Client de la banque	500 DA			
26. Certification de chèque				
26.1. Client de la banque	500 DA			

(*) : Sauf si stipulé frais à la charge du tiré.

B- OPERATIONS DE CAISSE AU CREDIT (en Dinars ou en Devises)**TABLEAU II**

NATURE DES OPERATIONS AU CREDIT	MONTANTS DES COMMISSIONS	DATES DE VALEUR
1. Versements espèces (quel que soit le montant) 1.1 Auprès de l'agence domiciliataire 1.2 hors agence	Gratuit 0,5 ‰	Lendemain calendrier
2. Versement sur compte Livret Epargne	Gratuit	A partir du 1er jour de la quinzaine qui suit le versement.
3. Virement reçu de compte à compte en faveur du même client, même agence.	Gratuit	Jour exécution
4. Virement reçu d'un tiers de la même agence, même banque.	Gratuit	Lendemain calendrier
5. Virement reçu d'un tiers d'une autre agence de la même banque.	Gratuit	Lendemain calendrier exécution
6. Virement reçu d'une autre banque	Gratuit	
7. Virement reçus de la Banque d'Algérie	Gratuit	Lendemain cal. date de valeur appliquée par la B.A
8. Virements reçus du Trésor ou d'Algérie poste	Gratuit	Lendemain cal. date de réception l'avis crédit.
9. Autres virements reçus.	Gratuit	Lendemain cal. date de réception
9.1. Rétrocession provision ou caution de toute nature.	Gratuit	Jour de la main levée ou date de réalisation
10. Virement reçu :		
10.1. Virement reçu via C.P.I	Gratuit	J+1 « j » = date de présentation en compensation
10.2. Virement urgent reçu via RTGS		J+1
10.2.1. jusqu'à 1000.000.00 DA	300 DA	« j » = date de
10.2.2. Plus de 1000.000 à 5 000.000 DA	400 DA	présentation en RTGS
10.2.3. Plus de 5 000.000 à 10.000.000 DA	600 DA	
10.2.4. Plus de 10.000.000 DA	2000 DA	
11. Réception d'un virement non exécuté	100 DA	

SUITE AU TABLEAU II

NATURE DES OPERATIONS AU CREDIT	MONTANTS DES COMMISSIONS	DATES DE VALEUR
12. Mise en place et gestion du dossier d'agrément de prélèvement 12.1. Commission de gestion (commission flat)	10.000 DA	
13. exécution de l'ordre de prélèvement 13.1 Bénéficiaire et clients de la même banque	35 DA/ unité d'opération	
14. Rejet de prélèvement par une agence tirée de la même banque	35 DA	
15. Résiliation du contrat de prélèvement	10.000 DA	

C. OPERATIONS D'ESCOMPTE COMMERCIAL ET D'ENCAISSEMENT

TABLEAU III

NATURE DES OPERATIONS AU CREDIT	MONTANTS DES COMMISSIONS	DATE DE PRESENTATION EN COMPENSATION	DELAIS DE REGLEMNT A LA COMPENSATION	DATES DE VALEUR
a) ESCOMPTE D'EFFETS 1. Escompte d'effets non échus (brûlant)	Agios (escompte + taxe)			Surlendemain date de remise à l'escompte
b) ENCAISSEMENT DE CHEQUES ET D'EFFETS 2. Remise de chèque à l'encaissement 2.1. Tiré sur la même banque 2.1.1 Même agence 2.1.2. Autre agence 3. Encaissement du chèque 3.1. Chèque numérisé non scannérisé (1 à 50.000) 3.2. Chèque numérisé, scannérisé (de 50.001 à 200.000) 3.3. Chèque numérisé, scannérisé et transporté (Plus de 200.000)	Gratuit 100 DA 120 DA 120 DA 120 DA	J+2 ouvrés « j » = date de remise du client, maximum	J+3 « j » = date de présentation en compensation	J+ 4 ouvrés « j » = date de présentation en compensation
4. Encaissement d'une lettre de change 5. Encaissement d'un billet à ordre	50 DA(*) / unité 50 DA(*) / unité	J+2 ouvrés « j » = date d'échéance de l'effet, maximum Délais de remise par le bénéficiaire à sa banque est de j-8 avant échéance au minimum	J+1 « j » = date de présentation en compensation	J+ 2 « j » = date de présentation en compensation
6. Acceptation d'une lettre de change 7. Chèques et effets pris à l'encaissement retournés impayés : 7.1. Chèques impayés 7.2. Effets impayés	200 DA/ effet 200 DA/ chèque 200 DA/ effet			Néant Néant Néant
c) ENCAISSEMENT D'EFFETS EN INTRABANCAIRE 8. Encaissement des effets tirés sur la même banque	100 DA			
d) ENCAISSEMENT D'UN PRELEVEMENT 9. Encaissement d'un prélèvement (en interbancaire) 10. Réception du retour d'un prélèvement	35 DA/ unité 35 DA	J+0 ouvrés « j » = date de remise du client = date d'échéance	J+1 « j » = date de présentation en compensation	J+ 2 « j » = date de présentation en compensation

(*) Sauf si stipulé frais à la charge du tiré.

D. LES CREDITS PAR SIGNATURE

TABLEAU IV

NATURE DES OPERATIONS DE CREDIT PAR SIGNATURE	MONTANTS DES COMMISSIONS	DATES DE VALEUR
<u>1. AVALS, CAUTIONS ET LETTRES GARANTIE OU GARANTIE DE PAIEMENT:</u>		
1.1. Provisionnés à 100% (y compris les cautions en douane contre garantie par une banque étrangère).	1% l'an payable par trimestre mobile indivisible (*)	Veille début de période de perception.
1.2. Partiellement provisionnés		
1.2.1. Provisionnés à 75%.	2% l'an payable par trimestre mobile indivisible.	IDEM
1.2.2. Provisionnés à 50%.	2,25% l'an payable par trimestre mobile indivisible.	IDEM
1.2.3. Provisionnés à 25% minimum.	2,5% l'an payable par trimestre mobile indivisible.	IDEM
1.3. Non provisionnés.	3% l'an payable par trimestre mobile indivisible.	IDEM

(

E - CHANGE MANUEL

TABLEAU V

NATURE DES OPERATIONS DE CHANGE MANUEL	MONTANTS DES COMMISSIONS
1. Change manuel	
1.1. Vente de devises	2 %o (pour mille) Min100 DA. Gratuit.
1.2. Achat de devises	
2. Tirage de chèques de banque	500 DA

F- FRAIS - COMMISSIONS ET DIVERS

TABLEAU VI

NATURE DES OPERATIONS	MONTANTS DES COMMISSIONS
1. Ouverture de compte quel que soit sa nature	Gratuit
2. Frais de gestion et de tenue de compte	Une commission fixe est perçue par an et par compte de:
2.1. Compte courant	2500 DA/ an
2.2. Compte de chèque	200 DA/ an
2.3. Compte INR	2500 DA/ an
2.4. Compte CEDAC	2500 DA/ an
2.5. Compte sur livret	50 DA/ an
2.6. Compte "dormant" sans mouvement	
2.6.1. Compte courant	2500 DA/ an
2.6.2. Compte chèque	200 DA/ an
3. Remise de chéquier au client (au guichet)	
3.1 Chèques non barrés	Gratuit
3.2 Chèques barrés	Gratuit
3.3 Remise du livret d'épargne	Gratuit
3.4 Expédition du chéquier ou du carnet à domicile	Gratuit (*)
5. Frais de communication	200 DA
6. Location de coffres forts	
6.1. Petit modèle	5000 DA/An
6.2. Modèle moyen	7000 DA/An
6.3. Grand modèle	10000 DA/An
7. Cautionnement	20000 DA
8. Succession	500 DA/ dossier
9. Saisie arrêt	1000 DA
10. ATD reçu	1000 DA
11. Frais divers	
11.1. Frais de recherche	200 DA/ Document
11.2. Frais de photocopie	10 DA/photocopie
11.3. Frais de duplication	50 DA/duplication +200 DA de frais de recherche (éventuellement).

(*) : Frais d'expédition à la charge du client.

NATURE DES OPERATIONS	MONTANTS DES COMMISSIONS
12. Notification (confirmation) de crédit à la demande de la clientèle.	Commission fixe de 0% à 1% (pour cent) <u>flat</u> . Cette commission peut être fixée forfaitairement sur accord de la Direction Générale, perçue au moment de la signature de la convention ou la notification du crédit au client.
13. Délivrance d'un RIB	Gratuit
14. Demande d'historique de compte	50 DA
15. Etablissement et envoi d'un relevé de compte trimestriel	Gratuit
16. Fourniture d'échelle d'intérêts	Le montant de la commission est intégré dans les frais de gestion et de tenue de compte.
17. Fourniture d'autres documents	
17.1. Document (non archivé)	200 DA
17.2. Document (archivé)	250 DA
18. Opposition sur chèque et bon de caisse	200 DA/ dossier +frais de publicité.
19. Oppositions sur carte interbancaire	
• Opposition sur carte de Retrait / paiement Classique	75 DA
• Opposition sur carte de Retrait / paiement Gold	150 DA
20. Exception	
• Exception sur carte de Retrait / paiement Classique	40 DA
• Exception sur carte de Retrait / paiement Gold	100 DA
21. Commission spécifiques aux crédits d'investissement	
21.1. Commission d'engagement	Commission d'engagement de 0,50% (pour cent) l'an. Elle est perçue par la banque dans le cadre des crédits à moyen et long terme accordés à la clientèle. Cette commission est calculée trimestriellement sur la base du montant du crédit restant à utiliser.
21.2. Commission de gestion	Commission de gestion de 0,50 % à 1% (pour cent) flat est perçue une seule fois sur le montant du crédit dès la signature de la convention de crédit.
22. Régularisation d'écritures	Les Banques sont tenues en cas de régularisation d'écritures d'appliquer la bonne date de valeur.

SUITE AU TABLEAU VI

NATURE DES OPERATIONS	MONTANTS DES COMMISSIONS
23. Demandes de renseignements commerciaux sur banques et sur entreprises.	1000 DA/ par demande + frais engagés.
24. Demandes de renseignements commerciaux entre banques.	Gratuit
25. Clôture de comptes	
25.1 Comptes courants	2500 DA
25.2 Comptes chèques	200 DA
25.3 Autres comptes	200 DA
26. Produits monétique:	
26.1. Carte de Retrait / Paiement classique	
Création / Renouvellement	Gratuit
Réédition du code confidentiel	150 DA
26.2. Carte de Retrait / Paiement Gold	
Création / Renouvellement	Gratuit
Réédition du code confidentiel	200 DA
27. Consultation de solde intra et interbancaire (sur DAB)	10 DA

**G- TARIFICATION DES PRESTATIONS DE SERVICES APPLICABLES A
L'INTERMEDIATION BOURSIERE ET A LA TENUE DE COMPTE CONSERVATION
DES TITRES A L'USAGE DE LA CLIENTELE**

TABLEAU VII

Type d'opération	Frais et commission en hors taxes (HT)	Observation
Ouverture de compte Titres	- Gratuit	
Dématisation	- Gratuit	
Souscription : - Titres de créance ; - Titres de capital ; - Avoirs en OPCVM ; - Autres titres.	- Gratuit - Gratuit - Gratuit - Gratuit	
Droit de garde : - Titres cotés en bourse ; - du Trésor ; - de sociétés ; - Titres non cotés en bourse ; - Avoirs en OPCVM.	- Un taux annuel de 0.025% du solde du portefeuille arrêté à la date de perception valorisé à la valeur nominale ; - Un taux annuel de 0.025% du solde du portefeuille arrêté à la date de perception valorisé au cours moyen pondéré ; - Un taux annuel de 0.025% du solde du portefeuille arrêté à la date de perception valorisé à la valeur nominale ; - A déterminer suivant convention bilatérale.	- Minimum 10 DA. - Maximum 160 000 DA par valeur - Le cours moyen pondéré est communiqué par la SGBV mensuellement - Minimum 10 DA - Maximum 160 000 DA par valeur - Minimum 10 DA - Maximum 160 000 DA par valeur
Virement de titres : - Changement de domiciliation d'avoirs entre agences de la même banque ; - Transfert d'avoirs d'un compte titres vers un autre TCC.	- Gratuit - 200 DA pour l'ancien TCC	

SUITE AU TABLEAU VII

Opération sur titres :		
- Paiement de dividendes ;	- Gratuit	
- Paiement d'intérêts ;	- Gratuit	
- Remboursement de capital.	- Gratuit	
Edition et tirage de document :		Les relevés de soldes trimestriels et annuels ainsi que les avis d'exécution sont des documents réglementaires.
- Relevé des soldes trimestriels ;	- Gratuit	
- Relevé des soldes annuels ;	- Gratuit	
- Avis d'exécution sur titres ;	- Gratuit	
- Avis d'opération sur titres ;	- Gratuit	
- Tout autre document à la demande.	- 50 DA par page	
Services particuliers :		
- Succession ;	- 500 DA	
- Nantissement ;	- 500 DA par valeur	
- Procuration et gestion pour compte mineur.	- Gratuit	
Frais de courtage :		
- Titres de capital ;	- 0.90% du montant de la transaction ;	Minimum 25 DA
- Titres de créance.	- 0.80% du montant de la transaction.	Maximum 350 000 DA
Clôture de compte Titre.	- Gratuit	